

Ploemel, le 20 novembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOCAATION

Conformément à nos statuts, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra le :

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2020 à 10h HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE PLOEMEL (1)

ORDRE DU JOUR

En pré-ouverture de séance : Exposé du Directeur du golf, du représentant de la SEMOP et des élus

1. Présentation des candidats pour les élections au Conseil d'Administration.
2. Vote de l'Assemblée sur les candidats.
3. Rapport moral du Président.
4. Fixation de la cotisation 2020.
5. Rapport sportif du Capitaine des jeux.
6. Rapport financier du Trésorier.
7. Rapport de la Section Féminine.
8. Rapport de la Section Seniors.
9. Rapport de la Section Jeunes.
10. Résultats des élections.
11. Questions diverses.

Il sera procédé au renouvellement des membres du tiers sortant composé de : **Madame Marie-Thérèse ROYER, Messieurs Serge LUDOT, Frédéric DEBORD, Paul PITT, Laurent ZIEGLER pour 3 ans.**

Sachant que le Conseil d'Administration est actuellement composé de 14 membres pour 15 places disponibles, le nombre de postes à pourvoir est donc **de 6 personnes, pour 3 ans**. Les membres sortants sont rééligibles s'ils sont (à nouveau) candidats. Les candidats qui se présentent ont fait œuvre de candidature auprès du Président ; vous trouverez leur nom ci-après

Si vous ne pouvez être présent à cette Assemblée Générale, vous pourrez confier votre pouvoir (formulaire joint en annexe à la présente convocation), dûment signé, soit au Président, mais sans indication de mandataire, soit à un membre de votre choix qui votera en votre nom selon vos instructions.

Afin de faciliter le bon suivi de l'AG, nous vous transmettrons les rapports de nos responsables de sections et commissions ainsi que le rapport du Président et le rapport du Trésorier avant l'assemblée.

Afin de faciliter les débats, nous vous demandons de nous adresser vos questions préalablement (avant le 10 décembre 2020), et les responsables concernés y répondront. Vous pouvez adresser vos questions par courrier ou par mail (assl@wanadoo.fr)

RAPPELS (Extraits des statuts)

- Sont éligibles au CA les membres AS à jour de leur cotisation depuis *plus de 6 mois*.
- Les *mineurs de plus de 16 ans* sont éligibles mais ne peuvent être ni président, ni trésorier.
- Les *mineurs de 12 ans* au moins sont autorisés à voter.
- Les droits de vote des *mineurs de moins de 12 ans* sont transmis à leurs parents.
- Aucun mandataire ne peut être porteur de plus de 2 *pouvoirs*.

Un déjeuner clôturera cette rencontre au **restaurant du Club House** (sous réserve de pouvoir l'organiser). Vous voudrez bien nous retourner votre participation avant le 10 décembre 2020 (attention limitation du nombre de convives à 50 personnes) ou vous inscrire auprès du Mulligan. (La tenue du déjeuner sera soumise aux conditions sanitaires en vigueur à la date prévue)

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, Cher(e) Ami(e), l'expression de mes meilleurs sentiments amicaux et sportifs.

Le Président : *Stéphane RIGAUD*

